Reçu en préfecture le 02/03/2022

Affiché le - 2 MARS 2022



ID: 001-210103602-20220301-2022_08-DE

République française Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 1er mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier mars l'assemblée En exercice: 18

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel

BRULHART, Maire

Présents: 15 <u>Présents</u>: Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick

> DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude

> MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE,

Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

Absent excusé: Elody BULLIARD (procuration à Charline

PERRIER)

Absents: Loïc CHRISTIN, Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance :

Votants: 16

ш.

8

Adeline SIBELLE

2022_08 - Objet : Demande de subvention au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain pour l'achat de matériel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'achat de matériel pour le C.P.I.N.I. de Saint-Jean-de-Gonville auprès de la société DUMONT SÉCURITÉ pour un montant de 4 250,34 € H.T. :

Par délibération en date du 11 décembre 2009, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain a établi la liste du matériel subventionnable pour les communes ayant un C.P.I.N.I.

Conformément à cette liste, la commune de Saint-Jean-de-Gonville peut solliciter l'octroi d'une subvention pour le matériel acquis dans les conditions suivantes :

- limite du plafond fixé à 870,00 € et un taux de subvention de 20% pour les balises et tuyaux ;
- limite du plafond fixé à 200,00 € et un taux de subvention de 60% pour les cagoules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain pour un plafond total de 1 070,00 € H.T. et des taux de subvention de 20% et 60 %, soit un montant de subvention attendu de 294,00 €.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire, Michel BRULHARI

1